Longueur parcours
► 1ère catégorie : 9,2 Km

Pêche 1re Catégorie

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

Domaine privé / Non réciprocitaire

AAPPMA «L'Arc-en-Ciel» de HARY
Actualisation : Saison 2025

Légende cartographie

- Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole
- Linéaire réservé (pêche interdite)
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche

Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

Dépositaire

▪ **Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

La pêche n'est pas autorisée des deux berges (propriétés privées).
Les linéaires de couleur rouge ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA, la pêche y est interdite.

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA